

MANIFESTATION NATIONALE

13/01/2014

DES PROMESSES...

Le Président Hollande s'était engagé en tant que candidat à consulter les organisations professionnelles du taxi afin de moderniser la profession. Force est de constater que cet engagement n'est pas respecté et que l'histoire (récente) se répète. En effet, le Ministre de l'Intérieur, annonçait le 11 octobre dernier un nouveau protocole, sorti de nulle part, en tout cas, certainement pas de la concertation des syndicats de chauffeurs.

QUE DEFEND LA G7 ? SES INTERETS OU LES INTERETS DE LA PROFESSION ?

Comme en 2008 déjà, les chauffeurs de taxis de France, salariés, locataires et artisans, sont en train de se faire avoir par un nouveau protocole censé les défendre alors qu'il ne fera que les précariser, en province comme à Paris. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'un des principaux acteurs de ce protocole négocié en coulisse n'est autre que la G7, très influente et pesant plusieurs centaines de millions d'euros (le groupe G7). Ses intérêts sont-ils ceux des chauffeurs ? L'intersyndicale répond NON, l'histoire le démontre ! Est-ce que les chauffeurs savent par exemple que la G7 propose à ses clients des services de transports VTC ?

ENGAGER DE NOUVELLES NEGOCIATIONS...AVEC LES CHAUFFEURS !

L'intersyndicale demande au gouvernement de respecter les engagements du candidat Hollande en négociant avec les véritables représentants des chauffeurs que nous sommes sans reproduire les erreurs du gouvernement précédent. Car, s'il y a nécessité aujourd'hui à ouvrir de véritables négociations avec les taxis, c'est bien parce que le protocole de 2008 ne traitait pas des réels problèmes de la profession, ou en tout cas, de la mauvaise manière.

L'INTERSYNDICALE REJETTE EN BLOC LE PSEUDO NOUVEAU PROTOCOLE.

Sur le fond, l'instauration d'un « délai » de 15 minutes pour les VTC et 0 minutes si c'est un hôtel ou « une période de salon professionnel » = charge directe ! De même, l'augmentation démesurée du nombre de taxi ne peut que précariser notre profession : les chauffeurs, indépendamment des statuts, n'arrivent déjà plus à trouver de places en station à certaines heures. Une fois de plus, ces décisions ne sont pas les réponses aux véritables problèmes que rencontre la profession de taxi pour vivre dignement tout en assurant sa mission de service au public. L'intersyndicale rappelle que les taxis sont soumis à un tarif public fixé par l'Etat, dans l'intérêt de la population. C'est à ce titre que nous exigeons un environnement économique qui nous permette de préserver à la fois notre service et nos emplois. **Nos revendications :**

- 1) **Arrêt de toutes nouvelles autorisations VTC et encadrement des existantes par l'instauration d'une course minimum à 60€, délai de réservation de 30mn sur Paris et 1 heure pour les aéroports, exigence sur la taille des véhicules, examen pour les chauffeurs...**
- 2) **Abrogation des articles 31 et 39 de la loi PLFS et l'ouverture de négociation national sur le transport de malade assis.**
- 3) **Abrogation de la hausse de la TVA (de 7 à 10%) qui n'est pas acceptable pour la profession car elle va surenchérir nos tarifs sans que les chauffeurs ne voient leurs revenus progresser. Ce taux de TVA est également contraire à la notion de service au public que sont censés apporter les taxis puisque beaucoup de gens ne pourront plus prendre le taxi car nos tarifs seront trop chers.**

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, L'INTERSYNDICALE APPELLE L'ENSEMBLE DES CHAUFFEURS A UNE SUITE D' ACTIONS, CAR SEULE LA MOBILISATION DU PLUS GRAND NOMBRE NOUS PERMETTRA DE DEFENDRE LA PROFESSION, NOTRE QUALITE DE TRAVAIL AINSI QUE NOTRE QUALITE DE SERVICES.

